

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Aquitaine Limousin Poitou-Charentes		
Sur proposition du Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Conseil Régional.
Date de Dépôt : 06/08/16	Date d'examen en CST-B: 07/09/16	Date d'examen en CSRPN plénier : Sans objet
Décision n° 2016-23		
Date de validation officielle : 07/09/2016	Objet : Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale RNR de XURUMILLAX (Chouroumillas)	Vote : ----- Présents : 20 Représentés : 19 ----- Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 1

Exposé des motifs :

Le Conseil Régional ALPC souhaite disposer d'un avis du CSRPN sur le plan de gestion (PG) de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Xurumillax (Chouroumillas). Cette RNR s'inscrit dans la conurbation de la côte basque très influente.

Tangi LE MOAL, du CEN Aquitaine, gestionnaire du site présente par un diaporama le plan de gestion du site de 12 ha en RNR. Il récapitule l'historique du site qui aboutit en 2013 à la rédaction du 3^{ème} Plan de Gestion (PG) juste avant le classement en RNR en 2014.

La procédure de classement conduit le CSRPN sollicité à évaluer ce PG. Les remarques formulées alors sont reprises dans un processus de révision fondé sur le cadre méthodologique de l'ATEN lui-même en refonte. Cette révision s'est déroulée en 2015 et 2016 conduisant à l'examen actuel par le CSRPN.

L'essentiel des compléments s'est concentré sur la bio-évaluation des espèces en s'appuyant sur les critères de vulnérabilité, de statut des espèces, du rôle du site dans son environnement, de sa capacité d'accueil pour les espèces et enfin des menaces qui peuvent peser.

Cette bio-évaluation, complexe à conduire, a fait l'objet d'une pondération pour la hiérarchie des enjeux, a fourni une notation par espèce qui a permis de dresser une liste à 2 seuils hiérarchiques. La mise à jour du PG disposait de peu de bibliographie pour fixer une méthodologie sur ce point. La bio-évaluation a été conduite selon un système d'arborescence selon 4 enjeux principaux articulés autour du patrimoine naturel, de l'intégration et la valorisation du site, de la conservation des enjeux patrimoniaux et de la gouvernance du site.

Si les objectifs ont été déclinés à partir des enjeux de court terme et long terme, la priorisation des actions a manqué d'une aide méthodologique plus conséquente.

Examen du CSRPN, sur proposition du CST-B :

Le document est imposant (425 pages avec les annexes) et respecte les préconisations de

l'ATEN en la matière. Il aurait été préférable de scinder le document en deux. Par rapport au précédent Plan de gestion et à d'autres Plans de gestion que nous avons eu l'occasion d'examiner, l'évolution de la qualité du travail est remarquable et à encourager. On pourra mettre en avant la prise en compte de l'évolution de l'urbanisation aux abords du site qui est sans doute un élément clé de la gestion à venir dans le contexte de la Côte basque.

Bilan du Plan de gestion précédent

Il n'y pas, le plus souvent, de réel indicateur de réussite (l'évaluation est uniquement qualitative et à dire d'expert) mais uniquement des indicateurs de réalisation pour les actions de gestion. C'est une lacune importante dans la définition des orientations de gestion.

La bio-évaluation est en grand progrès mais on regrettera l'absence de critère chorologique et de représentativité régionale. Une évaluation de l'état de conservation des espèces sur le site eut été bénéfique. Il semblerait que la différence entre bio-évaluation et hiérarchisation ne soit pas totalement intégrée.

Il existe une difficulté de lecture entre la hiérarchisation des espèces et habitats page 144 à 145 et ce qui est présenté en annexe. Il eut été préférable de présenter l'ensemble des espèces/habitats évalués dans le texte principal, de même que d'explicitier plus clairement les critères. La flore et la faune ne semblent pas être traitées de la même façon sur ce point.

Quelques erreurs sont à noter :

- "des espèces forestières comme le Pouillot véloce, le Rougegorge familier ou encore le Troglodyte mignon" p 93 ;
- le lien entre amélioration écologique et augmentation des espèces nicheuses qui sont des ubiquistes est peu avéré p 93 ;
- le Brochet (*Esox lucius*) est donné comme espèce à enjeu alors que son indigénat n'est pas avéré ;
- le statut de protection au niveau européen de la Barbastelle d'Europe n'est pas correct ce qui ne la fait pas figurer dans les espèces à enjeu.

Nouveau Plan de gestion

L'ambition pour une surface de 12ha est peut-être surestimée. Un meilleur ciblage des actions permettrait sans doute de mettre en œuvre moins d'actions mais d'en améliorer la pertinence. Les enjeux ne sont pas hiérarchisés et sont trop larges pour permettre de les prioriser et donc de prioriser les objectifs et les actions. On ne trouve pas de liens avérés entre la bio-évaluation et hiérarchisation des espèces et habitats et les enjeux.

Le découpage des actions paraît trop important. Un regroupement s'avèrerait sans doute plus efficace en déclinant plutôt au niveau des outils de réalisation.

Les suivis semblent être considérés comme des objectifs alors qu'ils devraient vraisemblablement être vus plutôt comme des outils d'évaluation de la réussite des actions.

Il n'y pas de définition quantitative ou qualitative des objectifs au travers des indicateurs. Souhaite-t-on des indicateurs à un niveau très bon ou un niveau moyen serait-il suffisant ?

La conservation des espèces est presque uniquement envisagée du seul point de vue de l'amélioration des habitats.

Il eut été préférable de disposer d'un indicateur différent pour les milieux prairiaux et forestiers ou entre Flore, Cistude et avifaune.

Quelques erreurs :

Le calendrier d'ajustement des niveaux d'eau pour l'avifaune n'est pas adapté aux espèces migratrices. Comme il n'y a pas de hiérarchisation, on ne peut pas évaluer le choix tactique qui est adopté.

Les dates de comptage des oiseaux migrateurs et hivernants ne sont pas conformes à la phénologie des oiseaux d'eau et leur fréquence est trop faible.

Les débats en séance du CST-B ont soulevés les points suivants :

- Lien entre bio-évaluation et hiérarchie parfois difficile à trouver.
- Suivi des actions : outils d'évaluation des actions. Pas d'outils d'évaluation des objectifs. Certaines actions sont sans suivi. Pas dommageables du fait de la difficulté à identifier les modalités ou les métriques.
- Pour les indicateurs il y a un risque de lissage compte tenu d'un trop grand regroupement : besoin de scinder certains indicateurs tout en conservant les métriques employées. Mais attention à la prolifération des indicateurs et métriques au détriment des résultats sur les objectifs.
- Manque de visibilité sur une gestion en réseau des enjeux de cette réserve très petite au sein d'un territoire très actif. En fait, la RNR s'inscrit dans un bassin versant de 600 ha au sein duquel un autre site est en gestion associée. Il s'inscrit enfin au sein du réseau des haltes migratoires du pays basque pour lequel il manque un réseau de coordination.
- Gestion centrée sur les habitats, au profit des espèces, un peu limitée. Les questions de relations interspécifiques sont insuffisamment évoquées et traitées.
- Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) : des actions de lutte sont réalisées (Ecrevisse de Louisiane, Ragondin, espèces végétales) sans référentiels pour les méthodes de suivis.
- Groupes taxonomiques incomplets : des groupes hautement indicateurs comme les coléoptères aquatiques seraient à étudier, tout comme leurs suivis.
- Calendrier de gestion 2014 – 18 : 2 années déjà écoulées ? ne faudrait-il pas intégrer ces 2 années dans le Bilan réalisé ? et faire glisser le démarrage réel de ce plan de gestion en 2017.
- Au final, logique d'amélioration du Plan de gestion. Respect de la logique de conception générale des PG au sein desquels il reste à équilibrer le suivi avec ou sans métrique.

Décision du CSRPN-ALPC

Le CSRPN ALPC, sur la base de la proposition du rapporteur et des échanges conduits par le CST-B, décide d'émettre **un avis favorable avec remarques** sur le Plan de gestion de la RNR de Xurumillax (Chouroumillas).

Les remarques formulées sont à prendre non pas comme des réserves mais comme des marges de progrès pour la révision des futurs plans de gestion.

A Bordeaux, le 07/09/2016.

Le Président du CSRPN-ALPC



Laurent CHABROL